COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 24 octobre 2002

Diffusion restreinte
CDL-EL (2002) PV3
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT

(COMMISSION DE VENISE)

3e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES
(Venise, le 16 octobre 2002)

RAPPORT DE REUNION

1. Code de bonne conduite en matière électorale

Le Conseil examine le rapport explicatif du code de bonne conduite en matière électorale, préparé par le Secrétariat de la Commission de Venise (CDL-EL (2002) 5, pp. 13 ss). Ce document explicite les lignes directrices adoptées par le Conseil des élections démocratiques lors de sa 2e réunion (Venise, 3 juillet 2002), et par la Commission de Venise lors de sa 51e session (Venise, 4-5 juillet 2002). Ce document tient compte des commentaires des membres du Conseil fournis par écrit avant la réunion.

Les membres du Conseil des élections démocratiques font encore un certain nombre de propositions d'amendements, qui sont reprises pour la plupart. Ils soulignent que le code de bonne conduite en matière électorale devrait être utilisé par les observateurs des élections du Conseil de l'Europe.

Le Conseil adopte le rapport explicatif des lignes directrices en matière électorale (CDL (2002) 139, pp. 13 ss) et décide de transmettre le code de bonne conduite (CDL-AD (2002) 23) à l'Assemblée parlementaire après son adoption par la Commission de Venise.

2. Projet intégré sur les institutions démocratiques

Mme Guidikova informe le Conseil sur les travaux du projet intégré sur les institutions démocratiques. Elle rappelle que le projet intégré a été institué pour une période de trois ans et vise à consolider les standards en matière d'institutions démocratiques par un travail transversal. Le projet intégré est prêt à participer à la diffusion du code de bonne conduite en matière électorale. Il encourage également la constitution d'une base de données en matière électorale plus développée que celle de l'OSCE/ODIHR, notamment en ce qui concerne l'indexation, et comprenant – ou contenant des liens avec – les documents de la Commission de Venise, de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe en matière électorale.

Suite à la réunion des 1er-2 juillet, le projet intégré va développer les travaux en matière de vote électronique, en coopération avec le Conseil des élections démocratiques. Voir le document IP1 (2002) 17rev. Une première réunion intergouvernementale se tiendra en novembre, à laquelle seront invités, outre des observateurs de comités directeurs, le Conseil des élections démocratiques, la Commission européenne, l'OSCE, des organisations non gouvernementales. Un projet de recommandation devrait être adopté d'ici à fin 2003. Il est proposé que le Conseil des élections démocratiques soit impliqué dans la question de l'évaluation de la mise en œuvre de la recommandation.

Le Conseil des élections démocratiques se déclare prêt à travailler sur la question du vote électronique.

3. Activités futures

Conformément à ce qui est mentionné aux points 1 et 2 ci-dessus, le Conseil des élections démocratiques suivra les travaux d'autres organes, et notamment de l'Assemblée parlementaire, en matière de code de bonne conduite en matière électorale ; il soutient la création d'une base de données en matière électorale ; il participera aux travaux en matière de vote électronique.

5. Autres questions

Le Secrétariat informe le Conseil sur l'atelier sur les standards électoraux sur l'accès des personnes handicapées au processus électoral, qui s'est tenu du 14 au 17 septembre 2002 à Sigtuna (Suède), et auquel M. Gaël Martin-Micallef, du Secrétariat de la Commission de Venise, a participé. L'atelier a conduit à l'élaboration d'une charte sur les droits électoraux des personnes handicapées. Cet Atelier international était conjointement organisé par IFES, International IDEA et the Swedish International Development Cooperation Assistance (SIDA) ; il était également soutenu par le Rapporteur spécial des Nations-Unies pour le handicap, M. Bengt Linqvist.

Mme Dezsö, représentante de l'ACEEEO, présente brièvement cette organisation. Lors de 11e réunion (Moscou, 26-28 septembre 2002), à laquelle le Secrétariat de la Commission a été représenté, l'association a adopté un projet de convention sur les élections. Ce texte devrait être soumis à l'expertise du Conseil de l'Europe. M. Clerfayt remercie l'ACEEEO pour sa contribution.

LISTE DES PARTICIPANTS

Commission de Venise
M. François Luchaire
M. Alain Lancelot

Secrétariat
M. Gianni Buquicchio
M. Pierre Garrone

Assemblée parlementaire
M. Georges Clerfayt
M. György Frunda
Mme Josette Durrieu

Secrétariat
Mme Catherine Entzminger
Mme Claire Dossier

CPLRE
M. Ian Micallef
M. Owen Masters

Secrétariat
M. Riccardo Priore

Projet intégré “Institutions démocratiques en action”
Mme Irena Guidikova

OSCE/ODIHR
M. Nicolas Kaczorowski

ACEEEO
Mme Marta Dezsö